

216. — 21-22 août 1905. — Union postale universelle. (Monit. des 21-22 août 1905.)

Le gouvernement de la République Argentine a adhéré à l'arrangement conclu à Washington, le 15 juin 1897, concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.

Cette adhésion a sorti ses effets le 12 juin 1905.

Certifié par le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
Chevalier VAN DER ELST.

217. — 22 août 1905. — Arrêté ministériel. — Administration des chemins de fer de l'État. — Transport d'explosifs. (Monit. du 23 août 1905.)

Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes (M. J. LIEBAERT),

Vu l'arrêté ministériel du 31 octobre 1894, pris en exécution de l'arrêté royal du 29 dito, donnant la nomenclature des produits explosifs officiellement reconnus et classés;

Vu l'arrêté du 5 août 1905 de M. le ministre de l'industrie et du travail, portant reconnaissance officielle et classement de nouveaux produits explosifs;

Vu l'article 4^{er} de la loi du 12 avril 1835, etc., etc.,

Arrête :

Art. 1^{er}. Sont admis au transport par chemin de fer les explosifs dénommés « Glückauf A et Glückauf E », présentés par la Société Sprengstoffwerke Glückauf Actien Gesellschaft, à Hambourg.

Pour ce qui concerne l'emballage et les prix de transport, ces explosifs suivront le régime prévu pour les explosifs difficilement inflammables.

Art. 2. Le présent arrêté sortira ses effets à partir du 8 septembre 1905.

218. — 24 août 1905. — Loi portant augmentation du personnel du tribunal de

première instance de Bruxelles et du personnel du tribunal de commerce de Verviers (1). (Monit. des 11-12 août 1905.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est créé une huitième chambre au tribunal de première instance de Bruxelles.

Le personnel de ce tribunal est augmenté d'un vice-président, de trois juges effectifs, de deux juges suppléants et de deux substitués du procureur du roi.

Art. 2. Le personnel du tribunal de commerce de Verviers est augmenté d'un juge effectif.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice,
M. J. VAN DEN HEUVEL.)

219. — 24 août 1905. — Loi autorisant l'augmentation du nombre des notaires dans l'arrondissement de Bruxelles (2). (Monit. des 11-12 septembre 1905.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le nombre des notaires peut être porté :

A 40 dans la ville de Bruxelles;

A 6 dans chacun des cantons d'Ixelles, de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice,
M. J. VAN DEN HEUVEL.)

(1) Session de 1904-1905.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 mars 1905, n° 116. — Rapport. Séance du 6 avril 1905, n° 147. — Amendement présenté par M. Meysmans. Séance du 13 avril 1905, n° 161.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 août 1905, p. 2051.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 9 août 1905, n° 149.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 août 1905, p. 802-803.

(2) Session de 1904-1905.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 21 mars 1905, n° 121. — Rapport, séance du 13 avril 1905, n° 162.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 août 1905, p. 2052-2053.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 9 août 1905, n° 150.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 août 1905, p. 802.